



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Affaire n° 22-20220930

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants à la Plaine des Cafres
Crèche de la Plaine des Cafres – Lot 5 : Peintures /
Revêtements souples
Avenant 1 au marché VI2020.75**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

3 octobre 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 septembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trente septembre à seize heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Patrice Thien-Ah-Koon Gilberte Lauret-Payet, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Martine Corré par Patricia Lossy, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absent : Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 22-20220930

**Construction d'un Établissement d'Accueil de Jeunes
Enfants à la Plaine des Cafres
Crèche de la Plaine des Cafres – Lot 5 : Peintures /
Revêtements souples
Avenant 1 au marché VI2020.75**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 22-20220930 présenté au Conseil Municipal du 30 septembre 2022,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.75 du LOT 5 : PEINTURES / REVETEMENTS SOUPLES a été notifié 09/06/2020 à l'entreprise EIMR CRODIER– 15 rue des Vétivers Zac Plateau goyaves 97450 SAINT LOUIS, pour un montant global et forfaitaire de 143 100,95 € TTC,

Considérant que le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier,

Considérant qu'au vu de la demande d'adaptation des jeux extérieurs correspondant à la thématique retenue par la SPL Petite Enfance, il y a lieu d'apporter les modifications induites par le positionnement des jeux d'enfants des unités de vie, le long de la ravine endiguée,

Considérant que les travaux relatifs à la suppression du sol souple amortissant extérieur sur varangues (SS amex) en varangue correspondent à des modifications des aires de jeux dans les jardins extérieurs des unités de vie, le long de la ravine endiguée et que cette modification est induite par le positionnement des jeux d'enfants (hors marché) choisis par le Maître d'ouvrage,

Considérant qu'au total, les travaux d'adaptation entraînent une moins-value de – 15 237,60 € HT,

Considérant que l'avenant 1 entraîne une diminution du montant total du marché de - 15 237,60 € HT soit – 16 532,80 € TTC, ce qui représente – 11.55 % du montant total du marché du Lot 5 : Peintures / Revêtements souples,

Considérant que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est de - 16 532,80 € TTC,

Considérant que le nouveau montant du marché est de 116 562,68 € HT, soit 126 568,16 € TTC,

- Considérant** que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire,
- Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 septembre 2022, a émis un avis favorable à la passation du présent avenant,
- Considérant** que les travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique,
- Considérant** que les dépenses seront imputées au chapitre 23, compte 2313 dans la limite des crédits prévus au budget,

Le Conseil Municipal,
réuni le vendredi 30 septembre 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

- Article 1** le présent avenant n°1 au marché n°VI2020.75 passé avec l'entreprise EIMR CRODIER,
- Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer lesdits marchés, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

EIMR CRODIER
15 rue des Vétiviers - Zac Plateau goyaves
97450 SAINT LOUIS
Tel: 0692 25 33 19
Adresse électronique : crocier.stephane@hotmail.fr

C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES
LOT 5 : PEINTURES / REVÊTEMENTS SOUPLES

Marché : **VI2020.75**
Date de la notification du marché public : **09/06/2020**
Montant initial du marché public : **143 100.95 € TTC**
Délai d'exécution des travaux : **14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022**

D - Objet de la modification du marché public

∨ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants crèche de la Plaine des Cafres, le marché de travaux n° VI2020.75 du **LOT 5 : PEINTURES / REVÊTEMENTS SOUPLES** a été notifié le 09/06/2020 à l'entreprise EIMR CRODIER 15 rue des Vétiviers Zac Plateau goyaves 97450 SAINT LOUIS, pour un montant global et forfaitaire de 143 100.95 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'adaptations rendues nécessaires en cours de chantier :

Au vu de la demande d'adaptation des jeux extérieurs correspondant à thématique retenue par la SPL Petite Enfance, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes induites par le positionnement des jeux d'enfants des unités de vie, le long de la ravine endiguée :

Suppression du « sol souple amortissant extérieur sur varangues (SS amext) en varangue » : 181,40 m² x 84€ HT. Ces travaux correspondent à des modifications des aires de jeux dans les jardins extérieurs des unités de vie, le long de la ravine endiguée. Cette modification est induite par le positionnement des jeux d'enfants (hors marché) choisis par le Maître d'ouvrage.

Au total, les travaux d'adaptation entraînent une moins-value de – 15 237.60 € HT.

L'avenant 1 entraîne une diminution du montant total marché de - 15 237.60 € HT soit - 16 532.80 € T.T.C. ce qui représente - 11.55 % du montant total du marché du Lot 5 : Peintures / Revêtements souples
Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Montant total du marché de base : **143 100.95 € TTC**
Montant total avenant n°1 : **- 16 532.80 € T.T.C**

L'avenant 1 entraîne une diminution du montant total marché de - 15 237.60 € HT soit - 16 552.80 € T.T.C. ce qui représente - 11.55 % du montant total du marché du LOT 5 : PEINTURES / REVETEMENTS SOUPLES

Le nouveau montant du marché est de 116 562.68 € HT soit **126 568.16 € TTC**

F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
EIMR CRODIER 15 rue des Vétyvers Zac Plateau goyaves 97450 SAINT LOUIS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

V En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

V En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

V En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord cadre.)